



**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal n° 07/2022 – Budget 2023**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre dernier en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Corinne Crisinel, boursière.

La commission a étudié le budget 2023, les commentaires, ainsi que le préavis. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions et ont obtenu les réponses attendues.

La commission relève les points suivants :

- Le budget a été établi de manière prudente et en tenant compte des éléments connus, comme les charges cantonales, les participations aux diverses associations intercommunales.
- Les rentrées fiscales sont en légère hausses par rapport au budget 2022 (+ CHF 180'000.-) et l'analyse prudente de la Municipalité sur l'impact qu'auront les événements que l'on vit sur les revenus des personnes physiques et morales est justifiée.
- L'augmentation des salaires de 3.5 % du personnel communal est liée au règlement du personnel qui prévoit que l'augmentation se base sur l'IPC du mois d'août, soit 104.8 pour 08/22 par rapport à 101.3 en 08/2021.
- La Municipalité a prévu une augmentation d'environ CHF 92'000.- concernant les coûts de l'énergie.
- Les divers montants mis au budget pour des entretiens prévus en 2023 sont justifiés.
- Il est prévu plusieurs prélèvements sur des fonds de réserve pour un montant de CHF 361'680.00 afin de diminuer la perte de l'exercice.
- Le budget présente un excédent de charges de fr. 275'913.15 ce qui représente 2.08% des charges.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances propose au conseil communal de Montanaire :

- d'approuver le budget 2023 tel que présenté, soit :

|                                       |            |                   |
|---------------------------------------|------------|-------------------|
| Total des charges                     | CHF        | 13'230'500.15     |
| Total des revenus                     | CHF        | 12'954'587.00     |
| <b>D'où un excédent de charges de</b> | <b>CHF</b> | <b>275'913.15</b> |

Montanaire, le 4 décembre 2022

Dubrit Christine

Forestier Kevin

Gasser Sébastien

Piot Emilien

Corinne Favre (rapportrice)